



AVIS DE COURSE

Coupe du GRENOC

Dimanche 19 mai 2019

Rade de Brest

organisée par
le **Centre Nautique de Roscanvel**

Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 les annexes aux IC type FFV, annexes permanentes du GCI.
- 1.5 le présent avis de course
- 1.6 les IC spécifiques, les annexes, et leurs éventuels avenants.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à
 - 3.1.1 tous les monocoques habitables armés pour une navigation dans la zone < 6 miles
 - 3.1.2 tous les bateaux des classes **A, B, C, D, E, F, G, L, R1, R2, R3 et R4** du système à handicap HN – Osiris.
 - 3.1.3 équipés d'un émetteur/récepteur VHF
 - 3.1.4 équipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins égale à 4 nœuds sur 20 miles.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

3.2 IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE- INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE JEUDI 16 MAI 2018 (www.gci-croiseurs.com)

LE FORMULAIRE EST EN LIGNE

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 **DROITS A PAYER**
Le montant des frais d'inscription est fixé à 20,00 €

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 18 mai de 17 h 00 à 19 h 00 au bureau du GCI
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
19/05/2019	11 h 00 à proximité du Banc du Corbeau

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- Les IC seront :
- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 18 mai

- disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

www.gci-croiseurs.com

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 La composition des flottes de course sera définie à l'inscription.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon la formule **temps sur temps** du Handicap National.
- 9.4 Les résultats de cette épreuve seront intégrés aux championnats suivants
 - Championnat du GCI
 - Classement national des croiseurs

10. PLACE AU PORT

Les bateaux concurrents extérieurs au port de Brest peuvent bénéficier de deux nuits avant et/ou après la régata, gratuites au port du Moulin Blanc, après s'être identifiés à la Capitainerie, en référence à la convention entre le GCI et le Port du Moulin Blanc.

Pour en bénéficier, il convient d'envoyer un mail sur le site du GCI, avec nom et type du bateau et coordonnées du skipper une semaine avant la régata.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PROCLAMATION DES RESULTATS

Dimanche 19 mai à partir de 17 h 30, au Fortin du Port à Roscanvel

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Centre Nautique de Roscanvel, 02 98 27 41 59, cnroscanvel29@gmail.com

Suite aux difficultés récurrentes rencontrées par les responsables pour créer les régates (Préinscriptions au dernier moment, pas de préinscription et même déclaration au Bateau Comité !) Il a été décidé à l'unanimité des représentants des Clubs à l'AG du G.C.I de rendre la préinscription OBLIGATOIRE avant le Mercredi soir pour les courses du samedi et jeudi soir pour les courses du Dimanche. A défaut, une majoration de 5€ sera exigée. Il est hautement souhaitable que le skipper identifie l'intégralité de son équipage à la pré-inscription. Les ajustements à la marge seront tolérés au plus tard lors de la validation de l'inscription.

L'ESSENTIEL POUR LA CREATION DE LA REGATE ETANT LA PRECISION CONCERNANT LE BATEAU AVEC SA CARTE HN OSIRIS VALIDE, ET LUI-MEME. LA LICENCE EST OBLIGATOIRE.



ANNEXE ZONE DE COURSE

